

## L'IMBROGLIO REGLEMENTAIRE

### DES COMPLEMENTES ALIMENTAIRES A BASE DE PLANTES

Code C6

BELKHIRI Abdelmalik <sup>1,2\*</sup>

<sup>1</sup>Laboratoire de pharmacognosie, Département de pharmacie, USB Constantine 3

<sup>2</sup>Laboratoire IDAP, USB Constantine 3.

CHAIRMAN OF THE CONGRESS  
Dr. Hanene ZATER



Email\* : [abdelmalik.belkhiri@univ-constantine3.dz](mailto:abdelmalik.belkhiri@univ-constantine3.dz)

Un complément alimentaire (CA), comme son nom l'indique, est d'abord une denrée alimentaire. Il apparait, avec un habillage "pharma" comme séduisant pour le consommateur en général. Celui-ci est un sujet qui souhaite maintenir ou rétablir un état de santé normal. Les déséquilibres qu'il veut corriger ou prévenir restant dans une norme physiologique normale, non pathologique. La banalisation de la consommation des CAs en Algérie est due à leur statut de denrée alimentaire et à l'absence de réglementation spécifique. Les exigences réglementaires sont très limitées et réduites à l'étiquetage. L'habillage "phyto" de certains compléments alimentaires favorisent également leur commercialisation. Ils viennent parfois se substituer à des médicaments. C'est plus particulièrement le cas pour les compléments alimentaires à base de plantes à visée anti-inflammatoire, antistress, etc... Les algériens comme partout ailleurs manifestent une grande confiance en la phytothérapie.

Malgré leur statut d'aliment, contrairement à ce que beaucoup de personnes croient, les CAs en général et à base de plantes en particulier, ne sont pas des produits anodins. La méconnaissance des plantes, de leurs associations et des modalités d'utilisation (dosages, durée, etc.) peuvent faire courir aux sujets vulnérables de grand danger. Les produits à base de plantes peuvent contenir des contaminants : pesticides, métaux lourds, solvants résiduels, microorganismes, allergènes susceptibles de causer des réactions allergiques et/ou toxiques. Les surdosages en cas de prise inadaptée, les effets secondaires et les potentiels d'interactions plante-médicaments sont des sujets d'inquiétude justifiés. Les données relatives aux accidents que ces produits peuvent engendrer, publiées dans la littérature scientifique, témoignent des risques encourus.

En Algérie, les nombreuses tentatives de la part des pouvoirs publics pour encadrer ce produit n'ont pas abouti à ce jour. Le marché des CAs explose depuis la crise sanitaire à la COVID19. Il y a un risque pour le consommateur, d'où l'urgence d'un encadrement réglementaire.

La présente conférence s'intéresse particulièrement aux CAs contenant des plantes et à leurs spécificités. Elle expose une présentation synoptique des solutions réglementaires à travers le monde, des recommandations sur les pré-requis et plans nécessaires pour l'implémentation d'un cadre règlementaire algérien régissant les CAs, qui protégera en premier la santé du consommateur et facilitera leur mise sur le marché.

**Mots clés** : Compléments alimentaires à base de plantes ; Situation en Algérie ; Perspective réglementaire.

